

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 novembre 2017

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 08 novembre 2017 à 20 heures.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christèle COCHET, Mrs Jean-Philip FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absent excusé :

Mme Monique GRUMEAU, excusée donne pouvoir à Christèle COCHET.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Didier CAMPILLO à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2017 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

1° Débat sur le projet le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en présence de Monsieur Jacquet, Responsable du service urbanisme planification de Chambéry Métropole Cœur des Bauges.

Après avoir débattu sur ce projet, voici les remarques formulées :

- ✚ le conseil municipal pense que les Bauges sont le poumon vert de l'agglomération,
- ✚ les problèmes de déplacements sur les Bauges sont différents de ceux de l'agglomération,
- ✚ le premier besoin des Bauges est l'eau. Notre dossier d'approvisionnement en eau depuis Lescheraines était « bouclé », mais maintenant que la Communauté de Communes du Cœur des Bauges a dû fusionner avec Chambéry Métropole, Chambéry Métropole – Cœur des Bauges n'engage pas les travaux. Le dossier est arrêté, une nouvelle étude est lancée,
- ✚ si le réseau d'eau (en quantité) ne s'améliore pas, cela risque d'impacter le développement de l'urbanisme et l'augmentation de la population
- ✚ nous avons dû débattre l'année dernière sur notre PADD et maintenant on nous redemande notre avis sur le nouveau PADD qui est celui de l'agglomération,
- ✚ problème de la couverture numérique sur les Bauges qui n'incite pas les entreprises à s'installer sur le territoire et ne permet pas le télétravail,
- ✚ le PADD doit prendre en compte les problématiques d'accueil touristique en préservant le territoire et ses habitants tout en permettant un développement économique.

2° Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges du 17 octobre 2017 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du Parc des expositions : la gestion du site du parc des expositions de Chambéry a été transférée à Chambéry Métropole – Cœur des Bauges. La CLECT a donc dû revoir les montants des attributions de compensation.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 17 octobre 2017 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du Parc des expositions.

3° Programmation coupes de bois : lors de sa séance du 03 août, le conseil municipal avait décidé de ne pas mettre en vente la parcelle n°8. L'ONF doit motiver notre refus auprès des services de la préfecture. Si cela n'est pas possible, nous perdons la certification PEFC.

Selon les services de l'ONF, la parcelle n°8 aurait besoin d'être exploitée (forêt vieillissante) et elle pourrait être desservie par Saint François de Sales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en vente les parcelles n°07 et 08 pour 2018.

4° Travaux :

✚ Eglise : Monsieur Gouilloud et l'entreprise CHIRON sont venus hier pour changer le connecteur et apporter quelques modifications afin qu'il y ait moins de bruit lors de l'utilisation du chauffage. Michel MORAND a installé les grilles.

A ce jour, les travaux engagés pour l'église se sont élevés à 198 480,91 € TTC (chauffage : 102 663,56 € TTC, réseau eaux pluviales : 11 040,95 € TTC et réfection des chéneaux : 84 776,40 € TTC). Par rapport au don de Madame Meynier, il reste environ 143 000 €.

Monsieur le Maire a recontacté Monsieur Berthier qui va réactualiser son devis relatif à la rénovation des vitraux. Il ne pourra cependant pas intervenir avant le mois de mars 2018.

✚ Projet de construction mairie : le dossier est en cours auprès de l'architecte qui doit donner un estimatif. Une demande de subvention sera faite au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC).

✚ Chemin des Mugnières : l'entreprise Aillon TP devrait reprendre les travaux ce jour, étant déjà sur place pour des travaux commandés par Savoie Grand Revard.

✚ Ecole : nous attendons le devis de l'entreprise Armenjon concernant les dauphins relatifs aux descentes d'eau de la coursive de l'école.

5° Ecole : la visite d'un assistant départemental de prévention pour l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a eu lieu le jeudi 12 octobre 2017. Cette personne a rencontré Monsieur le Maire. Un compte-rendu, reprenant les remarques qui avaient été formulées lors de l'entretien, nous a été adressé.

Monsieur Didier Campillo a assisté au conseil d'école du 07 novembre et a fait part au conseil des différents points évoqués. Un compte-rendu établi par la directrice est affiché à l'école.

6° Divers :

✚ L'accorderie des Bauges veut organiser un répar'café le samedi 02 décembre à la salle polyvalente d'Arith. Cette association demande à avoir la salle à titre gratuit et également d'avoir à disposition une deuxième salle. Une réponse sera faite leur indiquant que la commune loue sa salle (sans la cuisine) aux associations intercommunales au tarif de 50 € et qu'elle n'a pas d'autre salle à mettre à disposition.

✚ Déclaration d'Intention d'Aliéner vente SCI Les Sables : la commune ne souhaite pas préempter.

✚ Le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien aux éleveurs sur la question de la prédation en zone de montagne.

✚ Nous avons reçu une nouvelle offre de Rex Rotary pour le changement des copieurs (un noir et blanc pour l'école et un couleurs pour la mairie) sans l'option d'agrafage. Le coût de location sera de 352 € HT pour un volume annuel de 40 000 pages en noir et blanc et de 5 000 pages en couleur. Le conseil municipal accepte cette proposition.

✚ Numérotation des rues : nous avons reçu un devis s'élevant à 2 700 € TTC de la part de l'entreprise Envergure. Ce devis comprend l'étude pour l'adressage de la commune mais pas la fourniture et l'installation des plaques. Un rendez-vous est pris, le 15 novembre, avec La Poste.

Cette opération peut être subventionnée au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC). Une demande de subvention ayant déjà été déposée à ce titre pour 2018 concernant le projet de construction de la mairie, nous déposerons une demande de subvention sur 2019 pour la fourniture et mise en place des plaques de rues.

- ✚ Règlement du cimetière : un groupe de travail va se mettre en place afin de rédiger un règlement du cimetière.
- ✚ Ecole de Lescheraines : Madame Julie Morand a assisté au dernier conseil d'école. Elle fait part au conseil d'un problème qui se passe à la sortie des classes le mercredi. Ce jour-là, les deux écoles d'Arith et de Lescheraines terminent à la même heure en raison d'un problème de transport scolaire. Cela pose un souci à une assistante maternelle qui doit prendre en charge des enfants sur les deux écoles et à l'institutrice concernée qui doit attendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Pierre GERARD

